Ville de
MARSANNAY-LA-CÔTE

Le 2 novembre 2026

Objet : Demande d'attribution de subvention pour l'année 2027 – Disponibilité du dossier et modalités de constitution

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme chaque année, notre collectivité s'apprête à délibérer sur son budget pour l'exercice à venir. À travers les actions et initiatives que vous menez quotidiennement au service de nos administrés, votre association démontre un engagement précieux et indispensable à nos côtés. Je tiens à vous en exprimer toute ma gratitude.

L'année 2027 s'inscrit dans un contexte socio-économique particulièrement tendu et incertain. Face à ces enjeux, il incombe à la municipalité de faire preuve d'une gestion stricte, prudente et responsable des deniers publics. Dans ce cadre de vigilance budgétaire, nous tenons à garantir la plus grande équité et transparence dans l'accompagnement du tissu associatif local.

À cet effet, je vous informe que le dossier de demande de subvention pour l'année 2027 est désormais disponible en téléchargement sur le site internet de la Mairie.

Afin que votre demande puisse être instruite par nos services, votre dossier devra être rigoureusement complet lors de sa transmission. Nous vous invitons à réunir l'ensemble des pièces requises ci-dessous :

- Formulaire Cerfa n° 12156*06 de demande de subvention dûment complété
- Annexe spécifique au dossier de demande de subvention
- Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale
- Bilan moral détaillé de l'année écoulée
- Copie du récépissé de déclaration en Préfecture
- Copie de la déclaration d'existence ou de modification au Journal Officiel
- Copie des statuts à jour (ainsi que les éventuelles modifications)
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom de l'association
- Attestation d'assurance en cours de validité

Date limite et modalités de dépôt : Votre dossier complet doit impérativement être transmis **au plus tard le 18 décembre 2026** selon l'une des modalités suivantes :

- **Par voie électronique :** à l'adresse du secrétariat général ville@marsannaylacote.fr
- **Par dépôt physique :** à l'accueil de la Mairie
- **Par voie postale :** Mairie de Marsannay-la-Côte – Place Jean Bart – 21160 Marsannay-la-Côte

À la réception de votre demande, une vérification systématique de la complétude du dossier sera effectuée. Si votre dossier est complet, un accusé de réception et de conformité vous sera délivré. **Tout dossier incomplet ne pourra pas être instruit et vous sera automatiquement retourné.**

Les décisions portant sur les montants attribués seront soumises au vote et vous seront notifiées dans le courant du mois d'avril 2027.

Sachez que les services municipaux restent à votre entière disposition pour vous accompagner dans ces démarches et répondre à vos questions.

En vous remerciant de nouveau pour votre dynamique contribution à la vie de notre commune, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire

Catherine PAGEAUX

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte-d'Or)